



Permis de conduire annulé

Par **Nicolas2310**, le **16/12/2019** à **00:48**

Bonjour,

Voici mon problème il y a maintenant 1 an et demi que mon permis a été annulé alors que j'ai effectué un stage de rattrapage de point quand mon permis était toujours valide (j'avais fais une demande de relevé intégral). J'ai reçu peut de temps après un appel du commissariat de paris me demandant de venir restituer mon permis, j'ai donc expliqué avoir fait mon stage alors que mon permis était toujours valide et là seul réponse que j'ai eu c'est ce n'est pas mon problème moi je dois juste récupérer votre permis, j'ai expliqué que je n'habitais plus sur paris et que j'étais a plus d'une heure et demi de la, la personne m'a donc dit qu'elle allait envoyer mon dossier à la préfecture de mon département et que je recevrai une lettre me demandant d'aller rendre mon permis. Et me voilà comme un c.. a attendre depuis plus d'un an sans avoir reçu quoi que ce soit et surtout sans pouvoir conduire, je voudrais savoir quoi faire sachant que mon permis n'aurais jamais dû être annulé ? Pourquoi je n'ai toujours rien reçu ? Que dois-je faire ?

Merci de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Par **Tisuisse**, le **16/12/2019** à **08:21**

Bonjour,

Si votre permis a été annulé c'est que cela résulte d'une décision de justice or, votre message n'en parle pas. Je pense qu'il s'agit d'une "invalidation" faite par le FNPC suite à un solde de points nuls. Ce n'est pas la même chose. Si vous êtes sous le coup d'une invalidation, vous devez restituer votre permis en Préfecture et ce n'est qu'au jour de cette restitution de démarre le délai des 6 mois sans permis.

Voyez donc votre préfecture ou un avocat.

Par **martin14**, le **17/12/2019** à **10:14**

Bonjour,

Au bout d'un an 1/2 vous venez interroger le forum ?

C'est un peu tard non ?

Surtout qu'en plus vous ne vous expliquez pas très clairement